



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 241-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.331

Déposée le : 27.11.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Roggli (Rüschegg Heubach, Le Centre) (porte-parole)
Matti (Zweisimmen, Le Centre)
Müller (Orvin, UDC)
Remund (Mittelhäusern, Les VERT-E-S)
Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS)
Steiner (Boll, PEV)
Schär (Schönried, PLR)
Egger (Frutigen, PVL)
Grädel (Schwarzenbach BE/Huttwil, UDF)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 30.11.2023

N° d'ACE : 130/2024 du 14 février 2024
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Vote point par point**
Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat
Chiffre 2 : adoption sous forme de postulat
Chiffre 3 : adoption sous forme de postulat
Chiffre 4 : adoption et classement

Lutte contre le frelon asiatique (*vespa velutina nigrithorax*)

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. Concevoir une stratégie et prendre des mesures efficaces pour surveiller, lutter contre et prévenir la prolifération du frelon asiatique.
2. Planifier les ressources en personnel pour que les mesures requises puissent être coordonnées entre les différents offices et services.
3. Mettre à disposition les moyens financiers nécessaires pour l'année 2024 ainsi que pour les années suivantes, et pour 2024, le cas échéant, prévoir des moyens financiers supplémentaires au budget.
4. Sensibiliser et informer non seulement les apicultrices et les apiculteurs, les agricultrices et les agriculteurs, les spécialistes de la sylviculture et de l'horticulture, mais aussi la population sur la question du frelon asiatique, afin que tout le monde puisse contribuer activement à la détection des nids, rapporter ses observations et signaler les nids à un service compétent.

Développement :

Parti de la Suisse romande et du Jura, le frelon asiatique prolifère dans toute la Suisse. Il est arrivé dans le canton de Berne en 2023 et s'est propagé à une vitesse fulgurante en l'espace d'une saison.

Selon apiservice, 46 signalements ont été enregistrés en Suisse en 2022, dont 11 nids primaires ou secondaires dans huit cantons et à la fin du mois d'octobre 2023, plus de 1000 signalements avec plus de 160 nids avaient été confirmés dans 13 cantons. Une colonie de frelons asiatiques, carnivores, a besoin d'environ 1 kilogramme de masse d'insectes, soit 100 000 unités, pour nourrir un couvain pendant une année. Parmi les victimes, la proportion d'abeilles mellifères peut atteindre un à deux tiers selon le type de paysage.

La prolifération de cet insecte invasif, qui ne recule devant rien, est inquiétante et menace à grande échelle nos populations d'abeilles sauvages et mellifères ainsi que d'autres insectes qui jouent un rôle majeur dans la biodiversité.

Si l'on observe l'efficacité du frelon indigène, on constate qu'il lui faut environ cinq tentatives pour s'emparer d'une abeille, tandis que chaque attaque de frelon asiatique est généralement couronnée de succès. Sans compter que le frelon asiatique est la proie de très peu de prédateurs naturels ou de maladies susceptibles de limiter sa propagation dans notre pays, alors que les abeilles mellifères, elles, sont déjà en danger, à cause de l'acarien varroa notamment et pléthore de maladies, ainsi que d'autres facteurs de stress, comme l'impact des produits phytosanitaires. La population d'abeilles sauvages est surtout menacée par le manque de nourriture adéquate et de sites de nidification dans les zones d'agriculture intensive.

Il convient donc d'éviter une pression supplémentaire sur les abeilles.

Importance des abeilles en Suisse

En 2017, un groupe de recherche de l'Agroscope s'est penché sur l'importance des services de pollinisation que rendent les abeilles mellifères et sauvages en Suisse. L'étude montre qu'en plus des cultures de fruits et de baies qui dépendent fortement de la pollinisation par les abeilles, 14 % des surfaces arables sont consacrées à des cultures qui profitent également de la pollinisation par ces insectes. La valeur que représente le travail de pollinisation calculée sur cette base se situait, au moment de l'étude, entre 205 et 497 millions de francs suisses par an. L'Union suisse des paysans a confirmé l'importance majeure des abeilles dans l'agriculture et la valeur de la pollinisation de 350 millions de francs suisses en moyenne par an.

En Suisse, 80 % des plantes à fleurs sauvages et trois quarts des cultures agricoles les plus importantes dans le monde sont tributaires de la pollinisation par des insectes tels que les abeilles, les syrphes ou les coléoptères. En Suisse, les abeilles jouent un rôle important dans la pollinisation des pommiers, des légumes, des tournesols, entre autres, et elles contribuent aussi à augmenter le rendement des cultures autogames, comme le colza ou les fèves, ainsi que celui des cultures allogames. À noter que les abeilles font partie des principaux animaux de rente, au même titre que les bœufs ou les porcs.

Lutte contre les frelons asiatiques

La lutte est difficile et se déroule, pour le dire simplement, en deux étapes : il faut d'abord trouver les nids, puis les détruire et procéder à leur enlèvement. Mais, la détection des nids s'avère ardue, car bien souvent l'arrivée des frelons asiatiques dans une région n'est pas évidente. En outre, les nids sont généralement dissimulés dans la couronne des arbres de plus de dix mètres de haut.

Pour repérer ces néobiotes invasifs, il faut une approche stratégique. La détection des nids est chronophage et nécessite des moyens techniques. Grâce à la triangulation, par conditionnement au sirop d'appât, les frelons asiatiques repérés dans le périmètre d'un rucher par exemple peuvent être suivis jusqu'à proximité de leur nid. Pour trouver le nid, la télémétrie, qui permet de localiser des frelons équipés d'un émetteur radio, a fait ses preuves. Parfois, il peut aussi être nécessaire d'utiliser des drones.

Une fois le nid trouvé, souvent, il n'est possible d'y accéder qu'au moyen d'un véhicule avec plateforme élévatrice, en appelant les pompiers par exemple. La destruction du nid doit être confiée à des spécialistes de la lutte contre les nuisibles. Les frelons se montrent extrêmement agressifs lorsqu'ils défendent leur nid, raison pour laquelle une intervention professionnelle est impérative.

Selon une recommandation du Cercle Exotique, les nids doivent être éliminés par le canton, qui prend en charge les coûts de plusieurs milliers de francs par nid. Le Service de l'apiculture du canton de Berne, estime que la détection et la destruction d'un nid peuvent coûter 5 000 francs. Dans le canton de Genève, plus petit que celui de Berne, une centaine de nids ont été détectés et détruits jusqu'à la mi-novembre 2023.

Actuellement l'administration cantonale n'est pas suffisamment outillée en matière de conseil et de lutte dans le domaine des espèces exotiques envahissantes, telles que la moule quagga, le moustique tigre, les fourmis envahissantes, mais aussi de nombreuses variétés de plantes. Différents offices de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE), à savoir le Laboratoire cantonal, l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) et l'Office des forêts et des dangers naturels (OFDN), des offices de la Direction des travaux publics et des transports (DTT), en particulier l'Office des eaux et des déchets (OED) et l'Office des ponts et chaussées (OPC), tout comme l'Office de la santé (ODS) de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) ainsi qu'un nombre croissant de communes et d'associations se préoccupent aujourd'hui de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, mais hélas en grande partie de manière non coordonnée et sans directives claires. De plus, en raison des bases juridiques lacunaires à l'échelon fédéral, la lutte ne peut pas être menée de manière généralisée. L'OPC, par exemple, élimine les plantes exotiques envahissantes des talus le long des routes, mais ne peut pas empêcher leur repousse sur les terrains privés.

Motivation de l'urgence : la population de frelons asiatiques a quadruplé en l'espace d'une année. Il est donc urgent d'agir.

Sources :

Service sanitaire apicole, Berne, Fabian Trüb
CABI, Delémont, Lukas Seehausen
Service de l'apiculture du canton de Berne, Isabelle Bandi
Fachstelle Bienen Solothurn, Basel, Marcel Strub
Sonia Burri, présidente de la Fédération Jurassienne d'Apiculture, FJA
Insekta Schädlingsbekämpfung GmbH, Brüttisellen
bienen und natur – *Imkern. Eine Welte verstehen.* 11/2023 (pages 16 à 26 – en allemand)
Schweizerische Bienenzeitung. 11/2023 (article en ligne « Imker auf der Jagd nach der Asiatischen Hornisse » – en allemand)
<https://blesabee.online/fr/page-daccueil/> (dernière consultation le 26.11.2023)

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif est conscient de la menace que la propagation fulgurante du frelon asiatique fait peser sur les abeilles domestiques et, partant, sur les plantes sauvages et cultivées qui dépendent de la pollinisation. De manière générale, il est d'avis que des mesures adéquates doivent être prises pour enrayer la propagation de cette espèce. Néanmoins, le frelon asiatique n'est pas la première ni l'unique espèce exotique envahissante qui se développe sur le territoire du canton de Berne.

Le Conseil-exécutif estime donc que le canton de Berne a besoin d'une stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes définie de concert avec les cantons voisins et tenant compte des prescriptions fédérales, avec les ressources financières et personnelles utiles à cet effet. Par conséquent, dans le cadre du prochain processus de planification financière, il examinera l'opportunité de demander au Grand Conseil des ressources financières et personnelles pour un futur « bureau de coordination sur les néobiotes » et des mesures efficaces de minimisation des dommages pour gérer les espèces exotiques envahissantes. L'absence d'un service de coordination, dont disposent aujourd'hui pourtant la plupart des autres cantons, est source d'inefficiences du côté des parties prenantes du canton, des communes et des associations. Sans une telle coordination et sans les ressources y afférentes, il est impossible d'apporter une réponse globale et efficiente au problème de la propagation croissante des espèces exotiques envahissantes, qu'il s'agisse de plantes ou de néozoaires comme le frelon asiatique, la moule quagga et le moustique tigre. Créer et appliquer des « stratégies partielles » isolées pour chaque espèce exotique envahissante serait bien plus coûteux, et bien moins efficace et efficient, que l'approche coordonnée prévue.

Comme mentionné plus haut, le frelon asiatique exige une réaction rapide et des mesures immédiates. Pour l'année 2024, étant donné que le budget approuvé ne comporte pas de moyens explicitement réservés à ce thème, il a été décidé de réaffecter certaines ressources de l'enveloppe budgétaire globale de la DEEE. Cette réaffectation des ressources permettra toutefois de financer uniquement les mesures les plus urgentes, qui s'appuient sur les recommandations du Cercle Exotique de la Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement (CCE). Les mesures prévoient de former les apicultrices et apiculteurs à la recherche de nids et définissent des contributions financières destinées à l'équipement requis pour cette formation et à l'élimination des nids. Sont actuellement à l'étude des mesures additionnelles, comme l'intervention des pompiers locaux, qui aideraient à ladite élimination.

Position sur les différents points :

1. Conformément aux motifs mentionnés plus haut, le Conseil-exécutif estime qu'une stratégie partielle isolée n'est pas judicieuse s'agissant du frelon asiatique, exception faite des mesures immédiates mentionnées. Le canton de Berne examine la possibilité d'instaurer un bureau de coordination destiné aux néobiotes envahissants, tel qu'il en existe déjà dans d'autres cantons. Ce centre serait doté des ressources nécessaires pour apporter une solution globale à la propagation d'espèces exotiques envahissantes. À l'instar de l'approche adoptée dans les cantons voisins, les mesures de plus long terme dans la lutte contre le frelon asiatique seraient intégrées à titre de tâches prioritaires dans le cahier des charges de ce bureau. Il en résulterait ainsi des synergies avec la lutte contre d'autres néobiotes envahissants.
2. Le canton de Berne ne dispose actuellement ni de ressources en personnel pour assurer la coordination des mesures contre les organismes exotiques envahissants, ni des ressources, financières et humaines, pour lutter de manière efficiente contre ces organismes. Le Conseil-

exécutif examinera la possibilité de se procurer des moyens additionnels dans le processus de planification financière à venir.

3. Des moyens limités sont à disposition en 2024 pour déployer les mesures de lutte contre le frelon asiatique (formation des apicultrices et apiculteurs aux dispositions de protection et à l'utilisation d'un dispositif de télémétrie pour la recherche et l'élimination de nids). Pour les années suivantes, il est prévu d'intégrer cette lutte au programme global de gestion des espèces exotiques envahissantes dans le canton de Berne (cf. la réponse au point 1).
4. Le Conseil-exécutif estime que la problématique du frelon asiatique a déjà été abondamment relayée par les médias, ce qui a permis d'informer et de sensibiliser suffisamment non seulement les groupes professionnels directement concernés mais également le grand public. Les informations publiées sur la plateforme nationale frelonasiatique.ch permettent d'identifier cet insecte. Les signalements peuvent être transmis sur cette même plateforme, également accessible via le site du canton www.be.ch/neobiotes. La marche à suivre est identique à celle adoptée pour le moustique tigre. La plateforme nationale de signalement est gérée par le Cercle Exotique, qui peut y ajouter des compléments d'informations ; elle rencontre déjà un franc succès. Aux yeux du Conseil-exécutif, d'autres mesures de sensibilisation faisant appel à des services cantonaux ne sont donc pas nécessaires pour l'instant. Il n'en exclut toutefois pas le principe, notamment sous la forme d'une collaboration avec les associations d'apicultrices et d'apiculteurs et les représentantes ou représentants de la branche.

Destinataire

– Grand Conseil